

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision du 1^{er} février 2008 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur et à l'adjoint au directeur de l'administration générale et des ressources internes

NOR : SJSX0830182S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-80 du code de la sécurité sociale,
Vu la décision n° 2006-07-24/SG du 20 juillet 2006 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur ;
Vu la décision n° 2008-02-006/d/DRI du directeur de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur de l'administration générale et des ressources internes ;
Vu la décision n° 2008-02-011/d/DRI du directeur de la Haute Autorité de santé portant nomination de l'adjoint au directeur de l'administration générale et des ressources internes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Délas (Eric), directeur de l'administration générale et des ressources internes, pour signer en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Délas (Eric), délégation est donnée à M. Borne (Claude), adjoint au directeur de l'administration générale et des ressources internes, pour signer en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} février 2008 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} février 2008.

Le directeur,
F. ROMANEIX

Acceptation de la délégation :
*Le directeur de l'administration générale
et des ressources internes,*
E. DÉLAS

*L'adjoint au directeur
de l'administration générale
et des ressources internes,*
C. BORNE